Savon Erasmic pour la barbe

74e Année. — N° 23. Le numéro : 25 centimes MERCREDI 23 JANVIER 1929.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00 — France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00 — Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00 — Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

REDACTION..... ANNONCES..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 6. TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.43.

87 Lille Chèques postaux

GALERIES MAMAN LOUISE
MEUBLES
CADEAUX pour FETES
Chaises-longues. - Glaces
LITERIES - MATELAS
Immense choix. Bas prix
179, Rue de Lannoy, et 98, Coin rue Saint-Jean
(Tél. 27-47)

BILLET PARISIEN

La politique sociale du Gouvernement

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 22 JANVIER (MINCIT)

Les préoccupations d'ordre social de la législature actuelle se sont largement exprimées dans le débat qui s'est poursuivi aujourd'hui à la Chambre. Aux suggestions, dont plusieurs fort intéressantes qui lui ont été faites, M. Loucheur, ministre du Travail, a répondu en exposant les idées sociales du Gouvernement.

Le ministre a mis le Parlement en garde contre les solutions faciles qui consisteraient à bouleverser du jour au lendemain le régime actuel. Ce n'est pas en un tournemain que l'on réalise des réformes dans un domaine où l'on ne fait rien de durable qu'autant que les esprits sentent le besoin d'une innovation créatrice. C'est dire que l'action gouvernementale, pour étendue qu'elle peut être, a des limites, et que les projets de lois sociales sont complètement inefficaces s'ils ne viennent pas à leur heure.

Une solution étatiste est pratiquée en Russie; mais son application a donné les résultats les plus décevants — et décevants pour les masses ouvrières en premier lieu.

Le ministre du Travail ayant en quelques mots condamné le Marxisme dont la formule périmée ne peut plus séduire que les politiciens qui l'utilisent à des fins de parti, a cherché ailleurs les exemples qui peuvent nous être proposés.

Les Etats-Unis viennent tout naturellement à l'esprit lorsqu'on envisage le problème social. Mais il ne dépend pas du Gouvernement que les méthodes américaines, résultat de multiples initiatives privées et d'une longue collaboration entre patrons et ouvriers, soient implantées chez nous avec succès.

Toutefois, il est indéniable que dans toutes les classes de la société française, un esprit social commence à se manifester, dont on peut attendre les meilleurs fruits. C'est pourquoi les projets gouvernementaux viennent à leur heure.

M. Loucheur ayant dit que ces projets ne tarderont pas à être déposés, la Chambre a approuvé la politique sociale du Gouvernement par 327 voix contre 262. La majorité du 11 janvier s'est retrouvée, fidèle à elle-même et au Gouvernement en qui elle a mis sa confiance.

R.

La réglementation du marché des valeurs « hors cote »

Paris, 22 janvier. — Le Syndicat des banquiers en valeurs au comptant vient d'adresser à ses adhérents, sur la demande du ministre des finances, une circulaire réglementant le marché des valeurs « hors cote ». Les caractéristiques de cette réglementation sont les suivantes :

1° Les valeurs émises par des sociétés ou des collectivités dont la création remonte à un délai inférieur à deux années ne pourront être introduites en Bourse sans le dépôt préalable, au siège du syndicat d'un dossier contenant les statuts de la société, la liste des administrateurs, le dernier bilan publié, le numéro du Bulletin des Annonces légales obligatoires où a été faite l'insertion prévue par la loi du 30 janvier 1907 sur la publicité des émissions financières, un double ou dossier sera remis au commissaire de police de la Bourse;

2° Les opérations traitées en Bourse sur ces valeurs, par les membres du syndicat, seront librement débattues. Le nom et le cours des valeurs négociées seront inscrits sur des tableaux. Ces indications seront portées sur des bordereaux à souches, qui demeureront dans les dossiers de la chambre syndicale et qui engageront, quant à la sincérité des cours, la responsabilité des intermédiaires.

Par ailleurs, les cours pratiqués dans les conditions ci-dessus seront reproduits une fois par semaine en annexe à la cote du syndicat des banquiers en valeurs. Au comptant, la mention des cours sera faite par journée et dans l'ordre de leur cotation.

On doit ajouter que, pour les valeurs de sociétés ayant plus de deux ans d'existence, la réglementation sera facultative. Il n'est pas douteux que les intermédiaires seront amenés, en raison des garanties qu'elle présentera, à en user progressivement pour toutes les valeurs ayant un marché un peu important.

Le dépôt par des introducteurs au commissariat de la Bourse d'un dossier sur chaque affaire permettra à la section financière du parquet d'être immédiatement informée et d'intervenir lorsque ces introductions lui paraîtront présenter un caractère frauduleux.

D'autre part, l'obligation pour les membres du syndicat de signer leurs demandes d'inscription de cours ne peut que renforcer la sincérité des opérations effectuées, tandis que la publication des cours donnera au public la garantie qu'il est en droit d'exiger.

Le Syndicat des banquiers en valeurs au comptant s'achemine ainsi, en ce qui concerne la négociation de toutes les valeurs traitées par ses membres, vers une réglementation unique, les échanges devant être uniformément soumis aux prescriptions appliquées aux titres déjà inscrits à sa cote.

Le Président de la République remet à M. Pierre de Coubertin un magnifique album offert par le Comité olympique

Paris 22 janvier. — Aujourd'hui, au palais de l'Elysée, le Président de la République qu'assista eut le comte de Baillet-Latour et le comte Clary, a remis au baron Pierre de Coubertin, le magnifique album qui lui fut offert par les membres du Comité international olympique. Cet album dont la reliure est un véritable objet d'art contient 47 feuilles de parchemin enluminées aux couleurs des nation représentées au Comité international olympiques et sur lesquelles sont apposées les signatures de tous ceux qui ont fait partie du Comité depuis sa fondation, il y a trente-cinq ans. L'album sera probablement exposé au musée olympique de Lausanne.

ERNEST VAUGHAN avant de mourir «a libéré sa conscience»

Nous avons annoncé la mort de M. Ernest Vaughan, administrateur de la « Victoire ». Voici les lignes que lui consacre Gustave Hervé :

Il y a huit jours, atteint du mal qui devait l'emporter, en pleine vigueur intellectuelle, Ernest Vaughan me fit appeler ainsi que ses deux fils.

Avec une gravité et une solennité qui donnaient à sa figure déjà imposante, je ne sais quel air de majesté, il me dit :

« Mon cher ami, je vais vous quitter prochainement. Et vous le savez, depuis la mort de celle que je viens de perdre, la vie m'est à charge. Avant de vous quitter, j'ai pourtant tenu à vous faire une déclaration devant mes fils.

« Vous savez que depuis mon enfance et pendant presque toute ma vie, j'ai ricané des religions, aussi bien de celle dans laquelle je suis né, que de celle où vous êtes né, vous, Breton.

« Toute ma génération républicaine en ricanait comme moi.

«Eh bien ! au moment où je vais disparaître, sans peur et autant que je l'ai pu sans reproche, je déclare qu'avec tout le parti républicain, je me suis trompé grossièrement, et que nous avons fait un mal incroyable au pays.

« Je suis sûr aujourd'hui, sûr de toute certitude, qu'il est impossible de baser une société civilisée sur le matérialisme et l'athéisme.

« L'explication religieuse des mystères qui nous enveloppent n'est évidemment pas claire pour notre pauvre raison humaine ; mais l'explication matérialiste et mécanique des libres penseurs et des athées, est encore moins claire, et elle est certainement beaucoup moins consolante.

« Je tiens à vous dire que je meurs en plein accord avec vous : si j'avais découvert plus tôt ces vérités, aujourd'hui lumineuses, je les propagerais comme vous, sans peur du qu'en-dira-t-on, sans peur du ridicule, sans peur des sarcasmes.

« Je vous autorise à dire publiquement ce que je viens de vous dire pour l'édification des jeunes générations républicaines. J'ai libéré ma conscience ! »

Les Championnats de France de patinage artistique simple et double, à Chamonix

Belles démonstrations des champions parisiens, Mlle JOLY et M. BRUNET, *dans leurs figures étourdissantes.* (W.W.P.)

LE TOMBEAU DE LA FAVORITE DU ROI SALOMON DÉCOUVERT PRÈS DE JERUSALEM

Le Caire, 22 janvier. — Depuis quelque temps, des archéologues britanniques fouillaient une colline près de Jérusalem.

Ils découvrirent une tombe de marbre pleine d'amphores d'argent, de vases d'argile peinte, d'objets funéraires de bronze incrusté d'or.

Suffoquant de joie, les fouilleurs se ruèrent sur le sarcophage, firent sauter le couvercle pesant. Une momie leur apparut, une femme frêle, couverte de bijoux, une couronne d'or au front, un masque d'or collé sur son visage mince. De l'or, de l'or partout.

A côté d'elle, près de son bras droit décharné chargé de bracelets, il y avait un rouleau de parchemin où une écriture fine avait tracé en caractères hébraïques le roman merveilleux de la morte.

Et cette écriture, les Anglais croient la reconnaître: d'après des recoupements et diverses indications, ils croient qu'elle est celle de Salomon, que le roi des rois traça lui-même ce témoignage de reconnaissance:

« Tu t'appelles Moti Maris, de Memphis. Pour ta beauté et ton cœur j'avais fait de toi ma favorite. Je t'avais emmenée de ton pays d'Egypte jusqu'à mon royaume. Et après m'avoir donné le bonheur tu m'as sauvé la vie.

» Le lâche Amento, ton père, était venu d'Egypte, ses chameaux chargés de présents, mais son cœur rempli de haine. Il avait l'intention de m'assassiner et de s'emparer de mon royaume pour le compte du Pharaon.

» Un jour, il me demanda de prendre un repas avec lui et te donna l'ordre d'empoisonner le vin qu'on me servirait.

» Le respect que tu devais à ton père t'empêchait de le trahir. Quand tu entras dans la salle, portant les coupes, je remarquai ta pâleur mortelle, mais sans m'en inquiéter. Nous levâmes nos coupes. Amento ne but pas. J'approchai le vin de mes lèvres. C'est alors qu'avec un cri de désespoir tu m'arrachas la coupe et que tu la bus d'un trait. Tu restas quelques instants immobile. Je me crus changé en pierre. Amento s'enfuit en poussant un cri de rage. Alors tu te couchas sur le sol, expirante.

» Moti, ma femme bien aimée, tu as sacrifié ta vie pour sauver la mienne.

» Je t'ai pieusement ensevelie dans ce mausolée et j'ai placé sur ton front cette couronne d'or que mon peuple m'avait offerte pour le vingt-cinquième anniversaire de mon règne. »

VERS LE PANAMA EN AVION

De gauche à droite : Les aviateurs LOUIS YANCEY, *navigateur et le capitaine* LE BOUTILLIER, *pilote français, qui doivent entreprendre le raid pour le Panama, à bord d'un monoplan, dès que les conditions le permettront.*

Amanoullah se réfugierait en Russie

On mande de Péchawer au « Daily Telegraph » que suivant des messages provenant d'Afghanistan, Amanoullah n'a pu enrôler que 2.000 hommes depuis son arrivée à Kandahar, où il perd de sa popularité. Malgré l'influence de sa mère, l'ex-roi se rend compte de l'impuissance des Ourranis à lui venir en aide et il envisage l'idée d'une fuite en Turquie ou à Herat, et, dans ce dernier cas la Russie semblerait être sa destination définitive.

D'autre part, il n'est pas probable que Backhai Sakao puisse conserver l'appui de ses partisans, qui ne lui accordent pas pleine confiance, et il est possible que d'ici à la fin de la semaine, les forces rebelles commencent à se désagréger.

Le sort de Sakao dépendra beaucoup d'une conférence qui doit avoir lieu demain, entre les Chinouaris, les Mohmand et les Afridis, et au cours de laquelle il sera proposé de former une armée pour aider au renversement du nouvel émir. Apparamment, le mouvement a pris naissance parmi les Afghans de la haute classe, dont les intérêts se trouvent lésés par l'avènement du chef rebelle. Les voyageurs qui arrivent ici rapportent qu'ils ont été fortement rançonnés à plusieurs reprises en cours de route.

LE MARÉCHAL FOCH s'est levé pendant une heure

Paris, 22 janvier. — Le maréchal Foch dont l'état de santé va s'améliorant, a été autorisé, aujourd'hui, à se lever pendant 1 h., au cours de l'après-midi et il a lu quelques journaux. Fidèle aux prescriptions de ses médecins, il n'a reçu personne. M. Poincaré aurait manifesté le désir d'être le premier visiteur autorisé à être admis, auprès de l'illustre malade.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 22 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

La séance du Conseil a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Un Conseil de Cabinet aura lieu jeudi et un Conseil des ministres samedi prochain.

UN NOUVEAU TREMBLEMENT DE TERRE EN CHINE

Pékin, 22 janvier. — Un séisme, le second dans la même semaine, a eu lieu dans la province de Suai-Yuan. De nombreuses maisons se sont écroulées, ensevelissant les habitants endormis. Il y aurait plusieurs tués. Les communications ferroviaires avec Pékin sont interrompues. Le séisme du 14 janvier a été moins sérieux qu'on l'avait tout d'abord annoncé. Il n'a fait aucune victime dans la ville de Suai-Yuan. Seules quelques personnes ont été tuées dans les environs.

La « plus belle femme d'Europe » sera désignée le 7 février, à Paris

On sait que l'Américain se glorifie d'être non seulement le plus riche, mais le plus beau des peuples vivants, puisqu'il possède les plus belles femmes. Deux ans de suite, en effet, la plus jolie fille des Etats de l'Union, miss America, a battu, à Galveston, les concurrentes que les Etats du Vieux Monde lui envoyaient en ordre dispersé. Cette année, nous allons faire un effort. Toutes les capitales de l'Europe se sont entendues pour choisir une miss Europa, qui pourra défier la miss America de 1929 à armes égales.

Dans chaque pays, un grand journal a fait appel aux jeunes beautés. Elles se sont présentées par centaines, dans certains pays par milliers. Un jury national élisait la plus belle. Ce sont ces vingt élues qui débarqueront, le 4 février, à toutes les gares de Paris. Elles viennent demander à un tribunal d'artistes internationaux — chaque pays ayant le droit de désigner l'artiste qui siégera en son nom — de couronner celle qui leur paraîtra la plus digne d'aller disputer à l'Amérique la palme de la beauté.

Ce couronnement sensationnel se fera le 7 février.

LES DESCENDANTS DE L'EX-KAISER AU CHATEAU DE DOORN

Doorn, 22 janvier. — Le kronprinz et les dix-neuf petits-enfants de Guillaume II rendront visite à l'ancien empereur d'Allemagne, dimanche prochain, à l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance.

LE ROI GEORGE VA ÊTRE TRANSPORTÉ AU BORD DE LA MER

Londres, 22 janvier. — On annonce officiellement que le Roi partira pour la mer. La date de son départ n'est pas encore fixée.

Dans le brouillard un tramway est fauché sur le grand boulevard

PAR LES POUTRELLES DE FER QUI DÉPASSAIENT D'UN CAMION

Plusieurs personnes sont blessées dont deux grièvement

Après le verglas, voici que le brouillard vient d'être, en grande partie, la cause d'un grave accident survenu mardi vers 17 h., sur le Grand Boulevard, à Marcq-en-Barœul.

Un tramway venant du Croisé-Laroche conduit par le mécanicien Charles Hermel, âgé de 28 ans, demeurant rue de Rouges-Barres, à Marcq-en-Barœul, et ayant comme receveur M. Albert Monlin, domicilié rue de la Blanderie, venait de quitter l'arrêt du dépôt et marchait à une allure normale. Un brouillard très opaque ne permettait pas de voir à plus de quatre mètres. Arrivé à hauteur de l'allée Gabrielle, un peu avant le pont de Dunkerque, le convoi entra en collision avec un lourd camion chargé de fer et tiré par trois chevaux.

Celui-ci appartenant aux établissements Salmon, de Rouges-Barres, d'où il venait, et conduit par M. Henri Despignoy, domicilié impasse d'Alma, à Lille-Saint-Maurice, était chargé de 4 à 5 tonnes de fers cornières longs de 12 mètres dont les extrémités dépassaient de 2 m. 50 à l'arrière du camion.

Il avait déjà tranché la voie mais l'extrémité des longues barres de fer y étaient encore engagé.

La plateforme avant du tramway fut fauchée jusqu'aux portes intérieures, ainsi que le wattman et les cinq ou six voyageurs qui se trouvaient près de lui. Tous les appareils mécaniques furent arrachés de sorte que le train fonctiona automatiquement arrêtant brutalement le véhicule.

Une légère panique s'empara des voyageurs qui, à la suite de l'arrêt brusque et du violent choc crurent un moment à une véritable catastrophe.

Le premier moment d'émoi passé on s'empressa auprès des blessés dont deux étaient grièvement atteints.

Le wattman, M. Charles Hermel, qui se trouvait sous son moteur, fut transporté immédiatement au Dépôt, où les docteurs Masson et Boudaillez constatèrent qu'il portait de graves blessures au ventre. Ils décidèrent son transfert à l'hôpital St-Sauveur, à Lille. Quant à l'autre victime atteinte grièvement, Mme Flipo, de Lambersart, on perdit ses traces après qu'elle eut été dégagée de sa position. M. Eugène Lommel, demeurant à La Madeleine, 23, avenue des Fleurs, porte des contusions sans gravité. D'autres blessés ont été recueillis dès l'accident par des automobilistes compatissants, qui les transportèrent soit à leur domicile, soit chez des docteurs lillois.

A noter que le camion hippomobile était dépourvu de lumière rouge à l'arrière, ce qui explique que le wattman n'a pu l'apercevoir à temps et éviter la collision.

Le tramway a subi de sérieux dégâts; tout l'avant est démoli, ainsi que les commandes du moteur. La porte donnant accès à l'intérieur a volé en éclats pour s'abattre sur les voyageurs.

A la suite de cet accident, une grande perturbation s'est produite dans le service des tramways, qui ne reprit d'une façon normale qu'assez tard dans la soirée.

M. Jacquemet, commissaire de police de Wasquehal, aidé du garde Fremeaux, s'est rendu sur les lieux et a ouvert aussitôt une enquête pour établir les responsabilités.

ON RECHERCHE L'ASSASSIN DE Mme HODOYER

Lyon, 22 janvier. — Des inspecteurs de la brigade mobile viennent de partir pour une petite localité des environs d'Evian-les-Bains où, depuis six ans, Mme Hodoyer allait séjourner du 15 juillet au 30 septembre, dans une villa située au bord du Leman. D'après des renseignements qui ont été recueillis par la police, Mme Hodoyer aurait été remarquée dans sa villégiature par quelqu'un qui l'aurait, sans succès, poursuivi de ses assiduités et qui aurait cherché à connaître son domicile à Lyon en faisant entreprendre des recherches par une agence privée.

C'est ce qui explique la démarche d'un enquêteur chez une voisine de M. Drevon, frère de Mme Hodoyer. On en déduit que cet individu aurait attiré Mme Hodoyer dans un guet-apens par l'entremise de la femme inconnue qui, le 9 novembre dernier, est venue l'informer que son mari avait été victime d'un prétendu accident d'automobile.

Ruel est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Montpellier, 22 janvier. — La Cour d'assises de l'Hérault, a condamné Ulysse Ruel, auteur de l'assassinat commis en décembre 1919, sur la personne de Mme Savarin, propriétaire à Sète aux travaux forcés à perpétuité.

Des sociétés fermières de sucreries auraient escroqué 80 millions au préjudice de l'Etat

A la suite du dépôt de deux plaintes, avec constitution de partie civile, par le Ministère des Finances, M. Audibert, juge d'instruction, a fait arrêter ce matin M. Léon Pollier, agrégé en droit, ancien professeur de droit, avocat-conseil, 110, rue du Bac.

La première plainte visait un contrat passé le 7 septembre 1927, entre le Ministère des Finances et la Société Fermière de Sucrerie, société au capital d'un million, ayant eu son siège social 126, rue de Provence, puis 44, rue de Lisbonne. Le contrat portait sur 9.000 tonnes de sucre au titre des prestations en nature, représentant une somme de 20 millions de francs. L'Etat devait être payé en juillet dernier, mais aucune somme ne fut versée par la Société Fermière de Sucrerie. Devant ce fait, l'agent du Trésor demanda la mise en faillite de la société, que le Tribunal de Commerce prononça le 9 octobre 1928.

La deuxième plainte concernait un contrat passé en janvier 1928, dans les mêmes conditions que le premier, entre le Ministère des Finances et la Compagnie Franco-Marocaine de Navigation et de Commerce, 29, rue Ville-Lévêque. Ce contrat portait sur 30.000 tonnes de sucre au titre des prestations en nature et représentait une somme d'environ 60 millions.

Un premier versement de 32 millions devait être effectué à l'Etat jeudi prochain, mais la Compagnie Franco-Marocaine ayant demandé des délais, le Ministère fit effectuer une enquête qui démontra que la société n'était pas solvable. M. Prince, chef de la section financière du Parquet, fut saisi de ces deux affaires et le Parquet désigna M. Audibert pour procéder à une information. Le magistrat lança aussitôt trois mandats d'amener: l'un contre Léon Pollier, qui put être exécuté; les deux autres contre Robiano, sujet belge, actuellement en Belgique et Michel Nontsky, sujet russe, résidant en Angleterre, qui n'ont pu être touchés.

On sait que, chaque année, l'Allemagne, par suite du Traité de Versailles, doit verser une certaine somme à titre de réparations. Afin de faciliter la rentrée de cet argent, le Gouvernement français accorde à des commerçants des contrats pour l'achat de marchandises en Allemagne. Lorsqu'un commerçant a fait une demande pour un contrat de ce genre, la Commission des Réparations en est saisie. Si elle donne son consentement, l'Etat français remet au commerçant des traites tirées sur l'agent général des paiements. Le commerçant les endosse, au nom du commerçant allemand qui doit lui fournir la marchandise. Le commerçant allemand se fait alors payer par l'agent général qui, à son tour, récupère le montant des traites auprès du Gouvernement allemand. Quant au Gouvernement français, il reçoit l'argent du commerçant français lorsque celui-ci a écoulé la marchandise. Une marge de 2 à 10 % est laissée à ce commerçant. Cette somme constitue le bénéfice de l'opération.

Voulant profiter de ces facilités, la société fermière de sucrerie présentait à l'homologation auprès du ministère des Finances et de la Commission des réparations, fin août 1927, une demande de contrat portant sur 9.000 tonnes de sucre. M. Robiano, administrateur délégué, donnait la garantie d'une société de travaux publics anglaise, la firme Perry, ayant son siège social, Victoria Street, à Londres et dirigée par M. Michel Nontsky. Après enquête, le contrat fut signé le 7 septembre 1927.

Par la suite, le sucre, qui représentait une valeur de 20 millions, fut livré par la maison allemande Wollmuth. Les traites venant à échéance en juillet dernier, furent présentées pour l'encaissement à la Société fermière. Celle-ci ne put payer.

A la demande du ministre des Finances, une enquête fut ouverte. On se tourna vers la maison Perry, mais celle-ci refusait d'aider la société française. Finalement, celle-ci fut mise en faillite le 9 octobre dernier.

Après avoir entendu M. Loucheur, la Chambre par 327 voix contre 262 approuve la politique économique et sociale du Gouvernement

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. P.-E. Flandin, devant quelques députés. MM. Loucheur, ministre du Travail, et Oberkirch sont au banc du Gouvernement.

La Chambre ratifie la nomination par les groupes des membres des grandes Commissions.

M. Reille-Soult, mandaté par le groupe démocrate populaire, dit que le progrès social est en déplacement, en voie de transformation. La formule « gouverner c'est prévoir » doit être appliquée aujourd'hui plus que jamais, dit-il, en faisant état des progrès réalisés dans la vie industrielle et économique de la nation. Chaque parti a le devoir de réclamer les réformes indispensables à l'avancement du progrès social. (Applaudissements).

Chacun reconnaît, ajoute M. Reille-Soult, le droit de chaque travailleur à un salaire correspondant au minimum de vie. En présence de la concentration intensive de l'industrie, il est bon de veiller à ce que ceux qui ont entre les mains d'immenses sources de fortune ne fassent pas obstacle au progrès social.

La formule « à travail égal, salaire égal » est fausse, dit M. Reille-Soult, le chef de famille assure la continuité du travail national. Il doit être mieux payé que le célibataire. L'orateur se déclare partisan de voter le principe de sursalaire familial.

Il est nécessaire, dit-il, que la liberté syndicale soit respectée. (Applaudissements à gauche). Nous nous réjouissons, que le Gouvernement dépose un projet de loi en vue d'assurer la conciliation dans les grèves par l'arbitrage obligatoire.

M. Reille-Soult conclut en réclamant par l'intensification de la production, plus de bien-être au travailleur. C'est, ajoute-t-il, la condition essentielle de la paix sociale. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

M. G. Faugère (Dordogne) examine d'abord le problème du logement qui, à son sens, est essentiel. Il faut, dit-il, lutter résolument contre le taudis et supprimer ainsi les foyers de tuberculose.

Puis l'orateur se déclare partisan d'une association plus intime entre le capital et le travail, et d'un programme hardi de réformes sociales.

M. Piquemal, député communiste de la Seine, reproche à la Chambre actuelle de ne pas être comme on l'avait prétendu, la Chambre du progrès social. Il insiste longuement sur l'insuffisance des primes allouées aux femmes en couches et réclame l'institution de l'inspection obligatoire pour les enfants.

M. Duval-Arnould. — L'abandon des enfants en Russie est une honte pour l'humanité. (Applaudissements sur tous les bancs).

M. Piquemal.— Les œuvres sociales en Russie sont les plus importantes du monde entier! (Exclamations).

Discours de M. Loucheur

M. Loucheur, ministre du Travail, monte ensuite à la tribune.

— Permettez-moi, déclare-t-il, de vous dire que si, dans le budget, nous n'avons pas pu donner satisfaction aux innombrables revendications sociales exposées à cette tribune, nous avons, du moins, marqué notre volonté de réaliser les réformes sociales que la Chambre entend faire aboutir. Nous voulons, nous aussi, dresser un bilan des réformes sociales réalisées depuis que la République a été fondée.

Ce qui a été fait

Vous pouvez comparer l'existence de l'ouvrier d'aujourd'hui avec celle de l'ouvrier avant 1870. Je ne me pas que des résistances se sont opposées à ces réformes, mais elles ont finalement triomphé. Rappelez-vous les enfants de six ans travaillant de 14 à 15 heures par jour, aujourd'hui 13 ans et demain 16 ans. (Applaudissem.) Les ouvriers ont maintenant le droit de se réunir pour défendre leurs intérêts. La loi de 1884 avait déjà ouvert un peu la porte. La loi de 1890, l'a complétée. La République a mis debout la législation qui protège l'enfant, la femme et tous les travailleurs. Un projet complétera cette législation. La journée de travail de 14 à 15 h., en 1840, a été réduite à 12 h., à 11 h. et finalement, en 1919, à 8 heures. Les mesures de sécurité ont été imposées. En 1898, la loi sur les accidents du travail a fixé les indemnités auxquelles les victimes ont droit.

Le salaire est garanti. La loi de l'artisanat est en grand progrès. Les Chambres ont voté la loi des Assurances sociales. M. Durafour a craint qu'un projet complémentaire vînt retarder l'application de la loi. Oh! non pas!

Tous les règlements d'administration publique sont prêts. Le Gouvernement déposera d'ici quelques jours, un projet rectificatif qui ne retardera pas l'application de la loi, mais, au contraire, facilitera cette application aux assurés facultatifs. (Applaudissements sur de nombreux bancs). Nous ne voulons aucun retard. (Applaudissements). L'accord pourra s'établir facilement.

Je dois répondre à M. Piquemal que la République a réduit en moins de trente ans, la mortalité des enfants de 0 à 1 an de 20 %. Je sais qu'il reste un effort à accomplir, pour réduire encore cette mortalité.

Le ministre approuve ensuite les orateurs qui veulent la généralisation de l'allocation familiale. Le Gouvernement étudie la question, dit-il. Les Caisses de compensation mettent au paiement des allocations, des conditions qui sont inacceptables, notamment en ce qui concerne le nombre des journées de travail. (Applaudissements).

Ce qui reste à réaliser

Puis, M. Loucheur énumère, au milieu des applaudissements de la presque unanimité de la Chambre, les réformes sociales qu'il entend soumettre à ses votes. Le Gouvernement, déclare-t-il, n'admet pas que les patrons refusent d'entendre les délégués des ouvriers. (Applaudissements). Il y a eu des fautes de part et d'autre. Si la question des conflits entre ouvriers et patrons n'est pas mieux réglée, des efforts sont faits, à Genève, pour trouver une solution.

Ce n'est donc pas pour des raisons person-

LES SPORTS D'HIVER

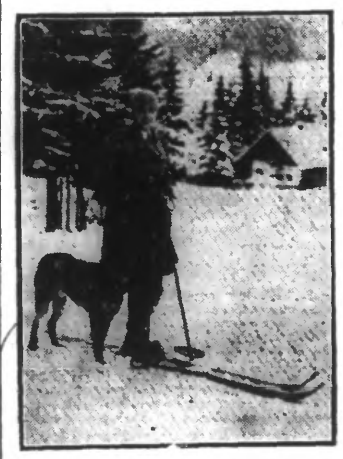

LA PRINCESSE ILEANA DE ROUMANIE *pratique les sports d'hiver. On la voit, accompagnée de son loup favori.*